



Préambule des élu-e-s CGT au CE Extraordinaire du 17 JANVIER 2017 « Les salariés de la Fabrication en lutte »

Comme on pouvait s'y attendre, la mise en place des nouveaux plannings à la Fabrication Siège à compter du 02 janvier dernier entraîne une dégradation sans précédent des conditions de travail de salariés aux horaires atypiques en raison des exigences de l'actualité et de la nécessité d'assurer la continuité des productions. Il s'agit des salarié-e-s des plateaux et des régies du Siège.

A aucun moment lors de l'élaboration de son projet ou lors de la consultation des instances représentatives du personnel, la direction n'a pris en compte le point de vue des élu-e-s et des salarié-e-s qui se sont pourtant exprimés dans une pétition signée par 145 d'entre eux (plus de 80% des salariés concernés).

Pire, alors qu'elle faisait appel à un cabinet extérieur (le cabinet Empreintes humaines) afin de rencontrer les salariés et d'analyser la situation en vue de l'améliorer, la direction a décidé de mettre en place son projet sans le faire évoluer et sans même attendre les conclusions de l'expert.

Cette vision réductrice du dialogue social qui considère la phase de consultation des instances représentatives comme une simple formalité légale ne peut que nourrir la conflictualité.

Le recours aux coupures de 2H30 et l'apparition de vacations uniques de moins de 7H entraîne mécaniquement une augmentation du nombre de jours travaillés sans baisser pour autant les amplitudes quotidiennes. La planification sur quatre semaines, totalement fantaisiste et déséquilibrée au détriment des salariés et en contradiction avec l'Accord Collectif de mai 2013.

L'internalisation des émissions qui est un objectif partagé, ne peut se réussir sans prendre en compte la réalité des plateaux et des régies du Siège. De même que la mutualisation ne peut s'appliquer en considérant les salariés comme de simples pions interchangeables.

Lors de ses vœux, la présidente déclarait qu'une des missions de France télévisions était d'aider la France à aller mieux. Pourquoi ne pas montrer l'exemple dans l'entreprise même d'où cette belle idée est sensée prospérer.

Alors, comme on pouvait s'y attendre, les personnels concernés ne se résignent pas. Bien décidés à faire entendre les arguments qui ont longuement été exposés tout au long de cette consultation, ils ont demandé aux organisations syndicales CGT, Cfdt et Fo de déposer un préavis de grève ([lire ici](#)) pour le 22 janvier 2017 à compter de 19H.

CGT France télévisions Siège

7, Esplanade Henri de France ♦ Pièce A 210 ♦ 75907 Paris Cedex 15 ♦ Tél. 01 56 22 47 02 / 04
cgt.siege@francetv.fr - <http://cgtftvsiege.reference-syndicale.fr/>